

Débat en ligne

Enseignements du forum de discussion et de l'espace questions-réponses

Préambule

Le site internet du débat a été, de son ouverture le 20 mars à la clôture du débat le 20 juillet, particulièrement actif.

Le forum de discussion a recueilli 175 avis et 91 commentaires, provenant de plus de 180 utilisateurs différents. 59% des avis et commentaires ont été postés directement sur internet, tandis que les autres ont été collectés à l'occasion du débat mobile (21%), par carte T (18%), et plus marginalement par courrier ou e-mail. On peut noter que la plupart des messages proviennent à 88% du grand public, seuls 12% des participants se sont exprimés au nom d'un organisme.

L'espace consacrée aux questions-réponses en recense 294, d'environ 230 participants différents. Elles sont parvenues principalement par carte T (53%), ont été postées directement sur le site (28%) ou collectées à l'occasion du débat mobile (12%) et de manière plus limitée au cours d'une réunion publique, par e-mail ou courrier. Là encore, la quasi-totalité des messages émanent d'internautes s'exprimant en tant que citoyens (90%) sans référence à une organisation particulière.

Les principaux thèmes débattus par les participants sont « Paysage et tourisme », « Enjeux environnementaux » et la « Politique énergétique et énergie éolienne ». Les caractéristiques du projet, son coût et financement font également l'objet de nombreuses réactions et questions.

Ce document rend compte des principaux avis, commentaires et questions-réponses publiés sur le site internet. Les thèmes sont classés selon leur ordre d'affichage au sein des espaces d'expression.

Résumé

- Entre le 20 mars et le 20 juillet 2013 : 12300 visites sur le site internet du débat.
- Le forum de discussion a recueilli 175 avis et 91 commentaires et l'espace questions-réponses 294 questions d'environ 230 participants différents.
- Les thèmes les plus discutés en ligne ont été : « Paysage et tourisme », « Enjeux environnementaux », et « Politique énergétique et énergie éolienne ».

Politique énergétique et énergie éolienne

Ce thème répertorie 28 questions, 73 avis et 17 commentaires, ce qui en fait le troisième thème le plus débattu.

Les avis et questions font part de deux visions distinctes du projet.

Des participants y voient une opportunité majeure pour l'indépendance énergétique de la France. Ils insistent sur la nécessité de développer des énergies plus durables que les énergies fossiles. Quelques personnes insistent sur les risques environnementaux des gaz de schiste et de l'énergie nucléaire comparés à l'éolien qui est considéré comme « l'avenir » en termes de politique énergétique. Certains rappellent que la France est en retard sur le plan des EnR (énergies renouvelables). D'autres avis insistent également sur l'importance d'un « mix » énergétique qui combine différentes sources (éolien, solaire, nucléaire, photovoltaïque).

A l'inverse, certains avis et questions remettent en cause l'opportunité de l'éolien en mer et donc de ce projet. Les participants mettent en exergue le coût élevé de cette source d'énergie, sa faible production énergétique comparée à celle du nucléaire par exemple, ainsi que ses impacts importants sur le plan environnemental et paysager.

Un participant souligne que le soutien politique et économique à l'énergie éolienne reste incertain. Selon lui, comme pour le photovoltaïque, l'Etat se rendra compte de la faible rentabilité de l'énergie éolienne et réévaluera les tarifs d'achats à la baisse, entraînant ainsi une hausse du coût de l'éolien, déjà élevé.

Certains s'interrogent sur les besoins réels en termes d'électricité. Selon eux, le projet de parc éolien n'est pas une nécessité car il ne répond pas à des besoins en électricité de la population. Quelques personnes citent ainsi l'exemple de la centrale à gaz de Montoir qui aurait la même capacité de production que celle du parc éolien et qui va pourtant être prochainement mise à l'arrêt, ce qui selon eux interpelle sur les besoins de la région en électricité. C'est notamment la position d'un élu local qui se demande pourquoi ne pourrait-on pas simplement remettre la centrale en fonctionnement. Des participants, notamment une association environnementale en référence à cet avis, rétorquent que les éoliennes permettront de réduire la dépendance de la France aux énergies fossiles.

Le maître d'ouvrage répond à ces interrogations en rappelant que le projet s'inscrit dans le cadre global d'un appel d'offres sur l'éolien en mer lancé par l'Etat en juillet 2011 ; celui-ci contribue à l'objectif que la France s'est fixé en matière d'énergies renouvelables (23% de la consommation d'énergie en 2020). Il s'inscrit donc dans un cadre national de production d'énergies renouvelables et n'est pas destiné à couvrir uniquement les besoins de la région.

Selon Eolien Maritime France, les décisions prises par le groupe GDF-Suez relatives à la centrale à gaz de Montoir (fermeture saisonnière de juin à novembre 2013 et probable au-delà) doivent se comprendre dans un contexte européen général de moindre compétitivité des centrales à gaz vis-à-vis des centrales au charbon notamment.

Eolien Maritime France précise également que le parc éolien français, du fait de sa répartition sur le territoire national et des régimes de vents en France, est plus productif pendant l'hiver que pendant l'été, ce qui correspond aux variations annuelles de la demande d'électricité.

Plusieurs questions et avis témoignent d'une réflexion sur la pertinence du projet au regard de nouvelles technologies de production d'énergies, notamment les énergies marines telles que les hydroliennes. Selon ces participants, l'énergie issue des hydroliennes serait une alternative avec moins d'incidences sur le paysage et tout aussi bénéfique pour l'environnement que les éoliennes. Concernant cette technologie, le maître d'ouvrage considère que l'énergie hydrolienne issue des courants océaniques en est encore aujourd'hui au stade de la recherche et de développement. Elle doit encore être soutenue avant d'être exploitée à l'échelle industrielle dans les années à venir.

Certains affirment que l'énergie éolienne étant dépendante des vents, elle peut s'avérer fortement contraignante car intermittente.

Enfin, plusieurs participants au débat pensent qu'il serait préférable de mener des campagnes de sensibilisation à une meilleure utilisation des énergies, inciter les gens à consommer moins et isoler de façon plus efficace les logements plutôt que d'investir dans un projet qu'ils considèrent comme peu rentable et coûteux. Mais pour certains participants, la recherche d'économies d'énergies n'est pas incompatible avec le développement de l'énergie éolienne.

Filière industrielle, formation et emploi

Le thème « Filière industrielle, formation et emploi » répertorie 33 avis, 29 questions et 11 commentaires.

La majeure partie des avis insistent sur le potentiel et l'opportunité du projet en termes de création d'emplois. Certains insistent sur l'aspect local des emplois créés et y voient une chance pour le développement de la région¹.

Quelques avis tendent à relativiser cette position en insistant sur les incidences du projet sur le tourisme, les activités de pêche et en soulignant que les emplois créés ne seront pas tous durables et pérennes.

Le nombre et la durabilité des emplois créés font l'objet de plusieurs questions. A ce sujet, le maître d'ouvrage rappelle que les 4 usines d'Alstom prévues à Cherbourg et à Saint-Nazaire seraient susceptibles de générer 5000 emplois dont 1000 directs et parmi eux 200 pour un centre d'ingénierie et de recherche et développement dans les pays de la Loire. Le maître d'ouvrage ajoute que la réalisation du parc générerait 400 emplois pendant la phase d'installation. Les activités de maintenance prévues au port de la Turballe pourraient générer une centaine d'emplois durables sur les 25 ans d'exploitation du parc, selon Eolien Maritime France.

¹ Cette vision est également soutenue par plusieurs acteurs économiques de la région à travers leurs cahiers d'acteurs.

Quelques intervenants au débat demandent des informations sur la nature des besoins qui pourraient amener à privilégier, par leur degré de spécialisation, des entreprises d'autres régions ou étrangères, et qui par conséquent ne bénéficieraient pas à celles de la région de Saint Nazaire. Des participants insistent ainsi sur l'importance de créer des emplois locaux et d'associer les acteurs déjà existants au projet. Eolien Maritime France précise que des rencontres ont été organisées avec Alstom en 2012 et qu'un travail conjoint est effectué avec la CCI de Nantes-Saint-Nazaire et des réseaux d'entreprises tels que Néopolia pour identifier des sous-traitants locaux.

Un participant s'interroge sur la mise en place de contrats de génération et d'emplois d'avenir pour mener à bien le projet. Le maître d'ouvrage précise que 5% du volume d'heures travaillées sera confié aux personnes éloignées de l'emploi et que l'opportunité de réaliser des emplois d'avenir et des contrats de génération sera étudiée au fil de l'avancement du projet.

La formation et les compétences requises pour travailler dans le parc éolien font également l'objet d'avis et de questions. En ce qui concerne les formations initiales, le maître d'ouvrage indique travailler avec l'Education Nationale sur une adaptation du BTS « Maintenance industrielle » à l'éolien (terrestre et maritime), à une licence professionnelle « Maintenance des éoliens offshore » avec l'IUT de Saint-Nazaire, ainsi qu'avec plusieurs écoles d'ingénieurs. Pour la formation continue, il souligne que plusieurs dispositifs sont déjà en place notamment à l'AFPA (Association nationale pour la formation professionnelle des adultes), au Greta du Mans, à l'AFPI (association de formation professionnelle de l'industrie) des Pays de la Loire.

Enfin, un participant s'interroge sur les conditions de travail des ouvriers qui travailleraient à l'installation du parc éolien. Ils rappellent que sur certains grands chantiers similaires, les conditions de travail sont mauvaises, les normes de sécurité pas toujours respectées, et le coût du travail peu élevé. Des conditions qui selon ces participants ne sont pas suffisamment motivantes d'où le recours à une main d'œuvre étrangère faute de trouver des travailleurs locaux.

Un intervenant propose ainsi d'instaurer une charte sociale et éthique pour l'ensemble des travailleurs du parc éolien pour inciter le maître d'ouvrage à respecter certaines règles de travail.

Enjeux environnementaux

Le thème « Enjeux environnementaux » est le deuxième sujet le plus débattu avec 50 avis, 55 questions et 23 commentaires.

La question de l'environnement divise les intervenants dans le débat en ligne. Si certains voient dans le projet une opportunité majeure pour le développement d'énergies plus propres et moins polluantes², d'autres s'inquiètent des effets du parc éolien sur les fonds marins et sur les espèces animales. Ces oppositions se retrouvent dans plusieurs fils de discussion entre internautes.

² Voir également à ce sujet les cahiers d'acteurs des associations Pen Kiriak et Vert Pays Blanc et Noir.

Les principales inquiétudes concernent l'impact sur les fonds marins : espèces halieutiques et laminaires. Des participants craignent les effets que pourrait voir le parc éolien sur le Banc de Guérande, réputé pour ses forêts de laminaires³.

Pour d'autres participants dont une association de défense de l'environnement, le banc de Guérande est capable de revenir à son état initial comme ce fut le cas après la tempête Xynthia et le parc ne constituerait pas une menace pour les laminaires. Une affirmation que contredit la fédération française des pêcheurs en mer (FFPM) pour qui le parc éolien sera une « installation industrielle » de taille qui aura forcément des incidences sur les fonds. La FFPM plaide pour un déplacement du parc sur des fonds sablo-vaseux.

Le maître d'ouvrage répond à l'ensemble de ces interrogations en indiquant que, conformément aux dispositions du code de l'environnement, une étude d'impact sur l'environnement physique, biologique et humain est en cours de réalisation. Selon Eolien Maritime France, les impacts sur la faune sous-marine seraient essentiellement liés aux émissions sonores durant la phase d'installation des fondations des éoliennes et limités ainsi dans l'espace et dans le temps. Il affirme que ces bruits localisés peuvent perturber temporairement les poissons, mollusques, coquillages et crustacés, mais que les principaux retours d'expériences de parcs éoliens en mer existants montrent qu'une fois le parc installé, les fondations des éoliennes sont colonisées par les espèces marines suivant un « effet récif ». De manière générale, le maître d'ouvrage s'engage à étudier les impacts en amont et à mettre en place des mesures pour les limiter.

L'impact du projet sur les oiseaux est aussi l'objet de questions. Les dangers évoqués sont ceux d'une collision avec les éoliennes et le dérangement notamment pour les espèces migratrices. Un participant s'interroge sur les mesures compensatoires prévues par le maître d'ouvrage pour compenser les impacts sur les oiseaux. Certains s'interrogent également sur les impacts sur les chauves-souris et réclament un approfondissement des études du maître d'ouvrage sur cette question.

Sur la question des oiseaux, Eolien Maritime France précise que le principal effet observé dans les parcs éoliens en mer d'Europe du Nord est l'évitement des éoliennes par les oiseaux migrateurs, ce qui réduit considérablement le risque de collisions. Les effets du parc éolien de Horn Rev (Danemark) sur les oiseaux ont été étudiés par radar et observations visuelles. Les échos radar enregistrés ont montré que les oiseaux approchant du parc éolien modifient clairement leur trajectoire quand ils arrivent à environ 400 mètres de celui-ci.

En ce qui concerne les compensations, le maître d'ouvrage répond que les études en cours sur les impacts du projet sur l'environnement comprennent un volet sur les oiseaux et que les résultats sont attendus pour le printemps 2014. En fonction des effets identifiés, le maître d'ouvrage s'engage à étudier la possibilité de les réduire ou de les supprimer.

³ Voir en particulier les contributions et cahiers d'acteurs d'Estuaire Loire Vilaine, France Nature Environnement et l'agence des aires marines protégées.

Si cela n'est pas possible, des mesures compensatoires seront envisagées et déterminées de façon proportionnée à l'effet du projet sur l'environnement. Eolien Maritime France formulera des propositions de mesures compensatoires qui figureront dans l'étude d'impact transmise aux services de l'Etat dans le cadre des procédures de demandes d'autorisation.

Enfin, des intervenants s'interrogent également sur les effets du parc sur les courants et sur l'ensablement. Sur la question des courants, le maître d'ouvrage affirme que la présence d'un parc éolien ne modifierait que très localement ces derniers et n'aurait pas d'impact significatif en raison de l'espace entre chaque éolienne (1 km).

Pour le risque d'ensablement, Eolien Maritime France affirme que, selon les retours de parcs existants, la présence d'un parc éolien n'a pas d'incidence sur les courants, l'agitation et le transport sédimentaire en dehors d'un effet confiné au périmètre immédiat des éoliennes. Le maître d'ouvrage précise que les mouvements sédimentaires sont dépendants de la modification des courants et de la nature des fonds et que la majeure partie des fonds de la zone du projet est rocheuse. Par conséquent, selon le maître d'ouvrage, aucun phénomène d'ensablement n'est attendu.

Un atelier d'approfondissement sur les questions environnementales s'est déroulé le 11 juin 2013, à la suite duquel le maître d'ouvrage a lancé une consultation en ligne sur les campagnes de plongée sous-marine afin d'associer les participants à la réalisation d'une étude sur les fonds marins. Les commentaires ont traité de plusieurs points : les conditions climatiques particulières de 2013, la nécessité de mener des campagnes complémentaires en juillet de cette année puis les années suivantes, de publier les données utilisées et recueillies, ou encore de mener des campagnes sur d'autres zones alternatives comme celle proposée par le collectif DLM.

Eolien Maritime France a tiré de la consultation et de sa campagne les conclusions suivantes : la multiplication des plongées et le recul du calendrier suite aux contributions du débat public ont permis d'après lui de collecter toutes les données attendues dans le respect des protocoles scientifiques. Selon le maître d'ouvrage, des études complémentaires ne sont pas nécessaires à ce stade.

Par ailleurs, des participants s'interrogent sur les modalités de démantèlement du parc. Les principales questions portent sur le recyclage des matériaux utilisés pour le parc et sur la pollution qu'entraînerait le démantèlement. Certains insistent sur les dépenses d'énergie nécessaires à l'installation et au démantèlement du parc qui en réduiraient les bienfaits écologiques.

Eolien Maritime France répond à ces interrogations en citant une étude danoise selon laquelle 98% du poids des éléments qui composent les éoliennes et leurs fondations sont recyclables. Le maître d'ouvrage invite également les participants à consulter le bilan carbone qu'il a fait réaliser sur le projet.

Pêche, loisirs nautiques et navigation

13 avis, 31 questions et 5 commentaires sont répertoriés dans le thème « Pêche, loisirs nautiques et navigation ».

Les avis exprimés témoignent pour la plupart d'inquiétudes faces aux incidences du projet sur les activités de pêche et de plaisance. Les principaux risques évoqués sont liés à la proximité du parc éolien des côtes. Les intervenants craignent des interdictions de pêche et de navigation et l'effet qu'elles pourraient avoir sur l'économie locale.

De nombreuses questions portent ainsi sur l'autorisation ou non des activités de pêche et de plaisance au niveau du parc et l'impact du projet sur ces activités. Le maître d'ouvrage y répond en rappelant que les pratiques de navigation et de pêche font actuellement l'objet d'un travail conjoint avec les services de l'Etat et les usages de la mer. Ces pratiques doivent ensuite être proposées à la grande Commission Nautique⁴ qui se prononcera sur l'ensemble des dispositions relatives à la navigation maritime. Si le projet se réalise, le préfet maritime de l'Atlantique décidera de l'autorisation ou non de l'ensemble de ces pratiques. Le maître d'ouvrage souligne que dans les parcs éoliens en mer en service en Europe du nord certaines activités de pêche et de plaisance ont été autorisées.

Sur les questions de navigation, Eolien Maritime France précise que les bateaux qui navigueront à proximité du parc devront adapter leur trajectoire pour prendre en compte la réglementation qui sera adoptée. Certains participants s'interrogent tout de même sur la sécurité : risques de collision ou dérive de bateaux, voire de marée noire. Le maître d'ouvrage rappelle qu'il a mené à ce propos des études en tenant compte de ces nombreux enjeux. Elles prévoient la mise en œuvre de nouveaux moyens de surveillance (radars, caméras), de communication (relais, GSM, VHF), de signalisation (système automatique, marquage nocturne) ainsi que des procédures d'intervention en cas d'urgence.

La pêche est également l'objet de plusieurs questions relatives au déplacement du projet (voir le thème « caractéristiques du projet ») car l'un des arguments avancés en faveur d'un déplacement du parc est que celui-ci aurait de fortes incidences sur les activités de pêche et notamment des arts dormants (pêche avec casiers et palangres principalement). Le collectif de « Défense de la Mer » insiste sur ce point dans plusieurs avis et regrette que le choix de la zone propice n'ait pas fait l'objet de davantage de concertation avec l'ensemble des pêcheurs.

⁴ Les Commissions Nautiques permettent de consulter les navigateurs sur les projets, notamment d'infrastructures, intéressant la navigation. Elles ont été instituées par décret. Les grandes commissions comprennent deux membres permanents : un officier supérieur de la marine nationale et un ingénieur de l'armement du Shom (service hydrographique et océanographique de la marine). Elles sont également composées de membres temporaires (marins, pilotes, commandants de navires) (source : www.shom.fr/le-shom/conseils-et-comites/les-commissions-nautiques/).

Un autre membre de ce collectif affirme à l'inverse que quelques dizaines de patrons-pêcheurs ont imposé le choix de la zone propice au gouvernement. Le comité régional des pêches (COREPEM) réagit à ces propos en expliquant que la zone telle que définie dans l'appel d'offre est travaillée par une quarantaine de navires pratiquant essentiellement des métiers aux arts dormants et que ces métiers pourraient être conservés sur site en phase d'exploitation du parc. Selon le COREPEM, les zones plus au large sont fréquentées par plus d'une centaine de navires aux arts trainants (chalutage de fond notamment), des métiers qui seraient incompatibles avec l'existence un parc éolien. Pour ces raisons, le COREPEM insiste sur le choix de la zone actuelle, définie comme étant celle de moindre contrainte pour les pêcheurs.

Enfin, quelques questions sont relatives à la possibilité de pratiquer des activités telles que la plongée, une fois le parc éolien mis en service. Sur cette pratique, le maître d'ouvrage précise qu'il ne peut répondre à cette question car cela dépend de la possibilité ou non pour les petits navires d'approcher le parc (décision qui sera prise par la Grande commission nautique).

Paysage et tourisme

Le thème « Paysage et tourisme » est le plus débattu du site internet avec 64 avis, 54 questions et 33 commentaires, ce qui témoigne du fait qu'il s'agit d'un sujet particulièrement sensible chez les participants du débat. Les partisans et les détracteurs du projet se répondent et exposent leurs arguments et idées par commentaires interposés.

Les messages publiés rendent compte de deux visions opposées du projet.

Plusieurs participants font part de leur opposition au projet en raison de l'impact visuel des éoliennes sur le paysage. Ils rappellent que la baie est considérée comme l'une « des plus belles du monde », et qu'elle est particulièrement réputée pour sa vue dégagée vers l'horizon. Ces participants insistent ainsi sur l'aspect inesthétique des éoliennes et parlent de « défiguration » de la côte, de « pollution visuelle », et de transformation en « zone industrielle » de l'horizon si le projet venait à se réaliser. Plusieurs de ces avis développent d'autres arguments défavorables à l'éolien en mer pour des raisons de coût élevé, de faible rentabilité, et de son impact sur l'environnement (voir les sections « Coût financement et fiscalité », « Politique énergétique » et « Enjeux environnementaux »).

Aux interrogations sur l'impact visuel, le maître d'ouvrage répond en précisant qu'il a fait réaliser une série de photomontages pour rendre compte de la manière la plus réaliste possible de l'insertion des éoliennes dans le paysage. Mais leur fiabilité a fait l'objet de plusieurs fils de discussion ; c'est un sujet discuté entre les participants qui exposent leurs techniques et leurs avis sur les photomontages déjà réalisés.

Les arguments les plus fréquemment avancés sont l'absence du phare de la Banche des photomontages alors que ce phare serait visible depuis de nombreux points, les conditions de luminosité qui devraient varier afin de permettre une visualisation plus fidèle du projet et une « sous-représentation » des éoliennes sur les images fournies par le maître d'ouvrage.

Selon le collectif de Défense de La Mer, la résolution des images du maître d'ouvrage serait insuffisante pour identifier les phares de la Banche et du Four⁵.

Certains participants ont réalisé leurs propres photomontages pour rendre compte de l'insertion des éoliennes dans le paysage et d'autres insistent sur des aspects techniques à prendre en compte (résolution des photos, appareils photos à utiliser, utilisation de ballons captifs...) pour en réaliser.

La Commission Particulière du Débat Public (CPDP) a relayé au cours du débat une demande d'expertise complémentaire auprès de la Commission Nationale du Débat Public qui l'a acceptée. Afin de déterminer les conditions de réalisation de ces simulations, une consultation a été lancée par la CPDP sur le site du débat pour que les participants puissent exprimer leurs attentes, notamment sur les lieux de prises de vue. De nouvelles simulations visuelles ont par la suite été réalisées par Eca Sindel, un prestataire de l'École Navale de Brest, et ont été présentées en réunion publique le 10 juillet 2013. Suite à cette réunion, des participants sont intervenus sur le site internet du débat : certains ont salué la publication de nouvelles simulations tandis qu'un participant a considéré qu'elles n'étaient pas réalistes ; d'autres ont salué l'expertise du CNRS qui, selon eux, a permis de certifier les photomontages fournis par Eolien Maritime France.

Face aux détracteurs du projet à propos de l'impact visuel, des participants relativisent au contraire l'incidence des éoliennes qui ne seraient que très peu visibles depuis la côte. Selon eux, les éoliennes sont plus esthétiques que des centrales nucléaires ou les lignes hautes tensions et le paysage ne serait pas réellement impacté par le projet. Des avis dénoncent le réflexe NIMBY (*not in my back yard*)⁶. Pour certains, l'impact visuel est moindre si on le compare aux nombreuses retombées positives du projet notamment pour l'emploi et l'environnement par le développement des énergies renouvelables.

Par ailleurs, l'impact sur le paysage est souvent lié aux conséquences qu'aurait le projet sur le tourisme. Sur ce point, les avis et questions exprimés témoignent là aussi de deux visions différentes du projet.

Des participants rappellent que le littoral de la région est apprécié pour ses vues dégagées et sa côte sauvage et s'inquiètent des conséquences qu'aurait le projet sur le tourisme. Selon eux, la construction du parc éolien remet en cause la spécificité de la région appréciée pour sa baie réputée et son environnement préservé. Le maire de la Baule a d'ailleurs publié un avis dans lequel il fait part de ses doutes quand à l'impact du projet sur une économie touristique déjà fragilisée selon lui. Les éoliennes sont jugées trop proches des côtes, et de certaines villes considérées comme particulièrement « impactées » par le projet : Le Croisic, la Baule et Batz-sur-mer font partie des plus fréquemment citées.

⁵ Ce même collectif a publié un cahier d'acteurs dans lequel il fait part de ses recommandations pour la réalisation des photomontages.

⁶ « Pas dans mon jardin » : terme péjoratif pour décrire l'opposition par des résidents à un projet local d'intérêt général dont ils considèrent qu'ils subiront les nuisances (source : Wikipédia)

Pour ces participants, le projet n'aurait aucune incidence positive sur l'activité touristique car les touristes ne seraient pas intéressés par des visites du parc quand bien même cela serait possible.

A l'inverse, certains s'interrogent sur les mesures éventuelles qui pourraient être prises en faveur de du tourisme et voient le projet comme une opportunité à condition que les conditions de sécurité de navigation soient réunies. L'association « Le voyage à Nantes » salue ainsi l'initiative d'un parc éolien qu'elle considère comme une perspective majeure pour le développement du tourisme industriel dans la région.

Pour certains participants, l'impact des éoliennes sur l'activité touristique de la région est faible comparé à d'autres problématiques telles que le « bétonnage » de la côte ou encore la « pollution aux algues vertes » qui n'encourageraient pas l'activité touristique.

Aux interrogations sur le tourisme, le maître d'ouvrage répond qu'il s'engage à réaliser au cours de l'année une étude socio-économique sur les effets potentiels du parc qui comprendra un volet dédié à l'activité touristique. Selon Eolien Maritime France, le projet pourrait avoir des effets « entraînants » et positifs sur le tourisme. Par exemple, des visites pédagogiques des éoliennes pourraient être organisées si la navigation en mer est autorisée à proximité du parc.

Coût, financement et fiscalité

Le thème « Coût, financement et fiscalité » comporte 52 questions, 18 avis et 5 commentaires.

Le budget du projet fait l'objet de plusieurs questions. Certains affirment qu'il est trop coûteux et souhaitent connaître les différentes postes de dépenses : installation des éoliennes, entretien et maintenance, réparation et démantèlement.

Le maître d'ouvrage répond à ces questions en précisant son budget : le montant d'investissement du projet, estimé à environ deux milliards d'euros. Il comprend les coûts de développement, d'études, de construction dont les fournitures, l'assemblage, les tests, l'installation en mer, la mise en service, les opérations de raccordement au réseau public d'électricité ainsi que les coûts des assurances en période de construction. Les coûts de maintenance ne sont pas prévus dans ce budget et seraient de 60 millions d'euros par an selon le maître d'ouvrage.

Certains affirment que l'éolien n'est pas une énergie rentable si on la compare à l'énergie nucléaire par exemple. D'autres s'interrogent sur la rentabilité du parc éolien en mer aux vues des nombreuses dépenses liées à l'installation du projet. Les participants souhaitent ainsi avoir davantage d'informations sur le rapport entre le coût et la production réelle du parc.

Concernant le prix d'achat de l'électricité, Eolien Maritime France précise que le prix moyen produit par l'ensemble des quatre projets retenus à l'issue du premier appel d'offres est de 202 euros par mégawatheure aux conditions économiques de 2011 (selon le rapport du Sénat du 11 juillet 2012).

Il ajoute que selon ce rapport qui reprend les estimations de la Cour des comptes, le prix moyen d'un mégawatheure du parc nucléaire français en exploitation est de l'ordre de 49,5 euros en 2010, serait de 54,2 euros par mégawatheure sur la période 2011-2025, et atteindrait 90 euros par mégawatheure si l'on prend en compte les coûts de l'EPR.

Par ailleurs, plusieurs participants s'interrogent sur une éventuelle hausse ou baisse de leurs factures d'électricité si le projet se réalisait. Certains craignent une augmentation et insiste sur le fait que ce serait le contribuable « qui paie ».

Certains souhaitent également avoir des précisions sur la Contribution au Service Public de l'Electricité (CSPE). Le maître d'ouvrage rappelle que la réglementation prévoit que les fournisseurs historiques d'électricité, principalement EDF, ont l'obligation d'acheter l'électricité bénéficiant de tarifs d'achat afin de soutenir la politique énergétique (dont le développement des énergies renouvelables). Les charges qui résultent de cette réglementation sont compensées via la CSPE, payée par le consommateur sur sa facture d'électricité. Selon le ministère de l'écologie, la production de 6 000 mégawatts éoliens en mer, à l'horizon 2020, conduira à relever celle-ci d'un montant équivalent à 4% de la facture des ménages à cette échéance, soit environ 25 euros par ménage et par an selon le maître d'ouvrage.

Des participants au débat soulèvent la question du financement du projet, certains s'interrogeant plus précisément sur une participation éventuelle de l'Etat, du département ou des collectivités territoriales. Le maître d'ouvrage rappelle que le plan de financement du projet reposera sur une combinaison d'apports en fonds propres de ses actionnaires et d'emprunts bancaires. La répartition entre ces sources sera déterminée selon les conditions du marché bancaire au moment de la décision d'investissement. Le plan de financement ne ferait donc pas intervenir de fonds public. Il ajoute que des projets de parc éolien de nature similaire sont financés à hauteur de 30 à 40% en fonds propres et à hauteur de 60 à 70% par emprunts.

Enfin, des participants s'interrogent sur la répartition des taxes spéciales pour les communes proches du Banc de Guérande. Le maître d'ouvrage rappelle à propos de cette fiscalité que les éoliennes en mer sont soumises à une taxe spéciale due à partir de l'année qui suit la mise en service du parc, et ce pendant l'ensemble de sa durée de vie. Il précise que le montant de la taxe était de 14 113 euros par mégawatt installé et par an en 2012. Le produit de cette taxe serait reparti de la manière suivante : 50% pour les communes littorales desquelles au moins une éolienne est visible (soit 3,4 millions d'euros par an), en fonction de sa population et de sa distance à l'éolienne la plus proche ; 35% pour le Comité national des pêches maritimes et des élevages marins (CNPMEM) ; 15% dédiés, à l'échelle de la façade maritime (façade Atlantique-Manche-Ouest pour le projet de Saint-Nazaire), au financement de projets concourant au développement durable des autres activités maritimes.

Le cas de Saint-Nazaire fait l'objet de discussions chez les participants. Selon eux, la ville ne subirait pas les effets négatifs liés à l'impact visuel des éoliennes mais bénéficierait pourtant de la taxe spéciale sur les éoliennes. Les maires des communes du Croisic, de Batz-sur-mer et du Pouliguen estiment que leurs villes seraient les plus impactées par le projet de parc éolien et demandent une modification du mode de calcul du produit de la taxe revenant aux communes.

Selon eux, il est nécessaire que soit pris en compte le sur-classement démographique de ces villes (qui voient leur population augmenter en raison de l'activité touristique). Les maires de ces trois communes affirment ainsi que ce mode de calcul permettrait une répartition plus équitable de la taxe spéciale sur les éoliennes en mer.

Au sujet de cette taxe, un participant affirme qu'il serait préférable de reverser le montant des taxes à des projets d'amélioration technique ou au développement des énergies renouvelables.

Caractéristiques du projet de Saint-Nazaire

66 questions, 15 avis et 8 commentaires ont été publiés dans le thème « Caractéristiques du projet de Saint-Nazaire ».

Des participants s'interrogent sur la possibilité de déplacer la zone d'implantation du projet plus au large des côtes. Selon eux, ce déplacement permettrait de réduire l'impact visuel des éoliennes sur la côte sauvage et amoindrirait les conséquences sur l'économie touristique. Des arguments écologiques sont également invoqués : cela réduirait les incidences sur les fonds marins du banc de Guérande (poissons et forêts de laminaires). Sur cette question, le collectif de « Défense de la mer » est actif sur le site internet et intervient régulièrement pour présenter ses arguments en faveur d'un déplacement du projet : respect de la biodiversité des fonds marins, des oiseaux, réduction de l'impact paysager, de l'impact sur la pêche et la navigation.

Certains s'interrogent également aussi sur la possibilité d'étendre le parc à l'avenir et de l'agrandir pour augmenter la production d'électricité.

Sur ces questions, le maître d'ouvrage répond que le projet de s'inscrit dans le cadre d'un appel d'offres lancé par l'Etat en juillet 2011 et que la zone d'implantation a été définie, à la suite d'un processus de concertation, comme « zone de moindre contrainte » au regard des enjeux techniques, règlementaires, environnementaux et socio-économiques. Eolien Maritime France ajoute que selon le cahier des charges de l'appel d'offres de l'Etat, les projets soumis devaient être d'une puissance comprise entre 420 et 750 mégawatts au sein d'une zone d'une superficie de 78 km². Afin que le projet soit accepté par les acteurs du territoire, le maître d'ouvrage a choisi de limiter le nombre total d'éoliennes et l'emprise sur le domaine public maritime. Il n'envisage pas d'augmenter la taille du parc ou de l'étendre car cela serait contraire aux termes de l'appel d'offre et au projet qu'il a soumis.

Concernant la zone propice, la CPDP a demandé à l'Etat d'apporter des compléments de réponse aux questions sur la possibilité de déplacer le projet. Le préfet a rappelé à cette occasion que la zone propice avait fait l'objet d'une consultation et d'études préalables pour qu'elle soit la moins contraignante possible ; la déplacer risquerait de rendre nuls les 4 appels d'offres de parcs éoliens en mer lancés en 2011.

Plusieurs questions sont relatives à la durée de vie du projet et au démantèlement du parc une fois l'exploitation terminée.

Certains estiment que la durée de vie de 25 ans, estimée par le maître d'ouvrage, est courte aux vues des travaux d'aménagement et de construction pour implanter le parc. Sur ce point, Le maître d'ouvrage rappelle que, selon la réglementation en vigueur, les concessions d'utilisation du domaine public maritime sont conclues pour une durée qui ne peut excéder 30 ans.

Sur la question du démantèlement, le maître d'ouvrage s'engage à remettre le site en état à la fin de la période d'exploitation. Pour cela, il réalisera un plan de démantèlement et informera le préfet de son intention de mettre fin à l'exploitation au moins 5 ans à l'avance. Selon le maître d'ouvrage, tous les composants du parc devront être démontés et rapportés à terre en vue de leur réutilisation, recyclage ou élimination.

Le thème « caractéristiques du projet » comporte également plusieurs avis et questions relatifs à des aspects techniques du projet. Des participants s'interrogent sur le processus de fabrication des éoliennes, leur implantation, leur hauteur, leur tension électrique ou encore le fonctionnement des pales. Certains s'interrogent sur la capacité de résistance des éoliennes à des fortes tempêtes comme en connaît parfois la région. D'autres insistent sur le coût de la construction des éoliennes, la difficulté du travail en mer, et les aléas climatiques. Selon eux, ces contraintes pourraient retarder l'installation du parc éolien et en faire chuter la rentabilité. De plus, ils affirment que les conditions d'exploitation ne sont pas les mêmes que pour les parcs éolien en mer existants et que les conditions d'exploitation dans l'océan Atlantique sont plus difficiles.

Le maître d'ouvrage répond à l'ensemble des interrogations sur la construction en rappelant le fonctionnement des éoliennes et en précisant les caractéristiques techniques du parc. Sur la question de résistance aux vents, Eolien Maritime France explique que l'ensemble des éléments du parc éolien seraient conçus de façon à pouvoir résister aux tempêtes, même les plus violentes.

Des questions portent sur le choix des fondations mono-pieux jugées nocives pour l'environnement et pour les fonds marins. A ce propos, Eolien Maritime France rappelle que le choix de la fondation de type mono-pieu repose sur une première campagne de sondages géotechniques menée à l'été 2011. Il affirme que les résultats de cette campagne ont fourni des informations sur les caractéristiques du sous-sol marin, en particulier leur dureté, et ont permis d'identifier à ce stade des études la fondation mono-pieu comme adaptée à ce projet.

Les pêcheurs du COREPEM rappellent qu'ils ne sont pas favorables à l'utilisation d'autres fondations que les monopieux et s'inquiètent de la possibilité d'utiliser les fondations gravitaires, que le maître d'ouvrage a proposé d'étudier en fin de débat, qui auraient une grande emprise spatiale sur les fonds marins et par conséquent des impacts sur les ressources halieutiques.

Des participants soulèvent plus précisément la question du coût de la maintenance des éoliennes. Eolien Maritime France précise que les coûts liés à la maintenance du parc ne sont pas compris dans le budget total de 2 milliards d'euros et qu'ils avoisinent les 60 millions d'euros par an.

Des questions plus ponctuelles portent sur le choix des entreprises qui seront en charge de la maintenance ou encore le choix du port de la Turballe comme base de maintenance.

Le consortium Eolien Maritime France est également un sujet d'interrogations pour les participants, qui souhaitent avoir des informations sur son financement et sa constitution.

Raccordement au réseau électrique

Le thème «Raccordement au réseau électrique » comporte 32 questions et 4 avis.

Plusieurs questions portent sur la zone d'atterrissage des câbles et sur l'emplacement du poste de raccordement. Certains se demandent pourquoi certaines communes sont davantage concernées que d'autres. C'est le cas notamment de la commune de Prinquiau où sont envisagés plusieurs emplacements possibles du poste de raccordement. La maire de la commune souhaite avoir davantage de précisions et craint des incidences sur des exploitations agricoles.

Des participants s'interrogent également sur la possibilité de modifier le tracé pour y inclure différentes zones : avant-port de Saint-Nazaire, RN 171, ancienne voie ferrée de Pontchâteau, commune de Cordemais...

RTE répond à ces interrogations en précisant que le cheminement de la liaison électrique se fera dans le cadre d'une concertation sous l'égide de la préfecture. Cette concertation a été initiée par une réunion avec les acteurs locaux, associatifs et économiques, et les services de l'Etat qui a permis selon RTE de définir une aire d'étude où il va examiner les cheminements possibles pour la liaison ainsi que pour le poste. Si le projet se réalise, le choix de l'emplacement se fera lors d'une deuxième réunion générale de concertation envisagée à l'automne 2013. Cependant RTE précise que le poste de raccordement électrique devrait être situé entre Cordemais et Pontchâteau à proximité des deux lignes THT existantes dont la capacité permettrait d'accueillir les 480 MW du parc éolien.

Certains intervenants au débat posent également des questions plus précises au sujet des câbles choisis, de leur ensouillage, de leur sécurité et du type de courant fourni. RTE précise que le câble est doté d'une armure en acier, qui le protège de la corrosion. Les câbles seraient installés à l'intérieur de fourreaux dans une tranchée de 1,5 m de profondeur avec toujours un remblai de 0,9 mètres minimum au-dessus du fourreau le plus haut. Ils seraient ensouillés dans tous les secteurs où la nature du sol le permettra. La protection des câbles sera déterminée après les études géotechniques prévues dans les mois à venir.

Les aspects techniques font également l'objet d'autres questions : prise en charge des coûts de nouveaux ouvrages, mesures de sécurité pour éviter que les bateaux ne heurtent les câbles... Certains rappellent que le raccordement électrique est coûteux et qu'il comporte des risques dus à la mise en place de nouvelles technologies liées aux parcs éoliens en mer.

Un participant s'interroge sur la nécessité de créer un nouveau poste de raccordement pour le projet alors que des postes existent déjà à Saint-Nazaire et Gersac. RTE répond qu'aucun des postes existants n'a la capacité d'accueil nécessaire au projet de parc éolien en mer dont la puissance s'élève à 480 mégawatts.

L'impact du raccordement électrique sur la santé humaine et sur les espèces animales est également un sujet débattu par les participants qui s'inquiètent des incidences des câbles sous-marins et souterrains⁷. A ce propos, RTE indique qu'une fois le tracé précisé de la zone d'atterrissage décidé, une étude d'impact sera réalisée par le porteur du projet via un cabinet spécialisé. RTE s'engage également à examiner les cheminements possibles en fonction des sensibilités recensées avec pour priorités d'éviter, de réduire ou de compenser toute atteinte à l'environnement en général. Le projet élaboré à l'issue de ces choix ferait l'objet d'une étude d'impact et d'une enquête publique.

Sur la santé, RTE ajoute que selon les scientifiques, les champs électriques et magnétiques générés par les lignes à haute tension n'ont pas d'impact prouvé sur la santé humaine. Des seuils d'expositions maximales ont été établis par les organismes de santé (Organisation Mondiale de la Santé notamment) qui sont largement supérieurs aux valeurs constatées sur le terrain selon RTE.

Enfin, des intervenants s'inquiètent de la création de nouveaux pylônes et de leurs éventuels impacts sur le paysage. RTE répond en précisant que le raccordement se ferait par des liaisons sous-marines et souterraines et qu'aucun nouveau pylône ne serait créé.

Le débat public

Le thème « Débat public » comporte 22 avis, 31 questions et 8 commentaires.

Des participants saluent l'initiative et l'organisation du débat public pour un projet qu'ils jugent important pour la région. Ils estiment que le débat a permis aux citoyens de s'exprimer et de comprendre les enjeux principaux liés au projet. Ces derniers se félicitent également de la démarche de débat mobile qui facilite le contact avec les citoyens et qui est « dynamique », puisqu'il permet la participation de tous (lycées, festival, marchés). Un participant y voit un « modèle » à développer plus fréquemment.

Cependant, plusieurs questions et avis font état d'interrogations sur l'utilité du débat. Les participants qui s'expriment sur ce point ont souvent l'impression que le projet est déjà décidé d'avance et que leur parole n'est pas prise en compte, remettant ainsi en cause l'existence même d'un débat public.

La Commission Particulière du Débat Public précise à ce propos que, conformément aux dispositions du Code de l'environnement, le débat public répond à 3 objectifs : informer le public et répondre à ses interrogations, permettre à chacun de s'exprimer sur l'opportunité, les objectifs et les caractéristiques du projet et éclairer le maître d'ouvrage dans la décision qu'il prendra à la fin du débat : poursuite, modification ou abandon du projet.

Eolien Maritime France, maître d'ouvrage de ce projet, disposera de 3 mois à la suite de la publication du compte-rendu et du bilan du débat pour faire connaître les suites qu'il entend donner au projet, en prenant en considération les enseignements du débat public.

⁷ La Ligue de protection des oiseaux (LPO) a publié un cahier d'acteurs sur ce sujet.

Des participants affirment que les réunions publiques n'ont pas permis une véritable expression démocratique. Parmi les arguments avancés : l'impossibilité de contester une réponse fournie, ou des difficultés à répondre dans les temps opportuns.

Plusieurs personnes insistent également sur la nécessité de faire participer aux débats les touristes, en raison du fort attrait touristique de la région. La CPDP rappelle à ce sujet que la durée de ce débat est de quatre mois, conformément à la législation en vigueur. La CPDP a pris en compte le caractère résidentiel et touristique du territoire pour élaborer le calendrier du débat (20 mars-20 juillet), qui a été validé par la Commission nationale du débat public en février 2013. Des réunions publiques se sont tenues le vendredi soir, lors de ponts, et au mois de juillet, afin de permettre à des résidents secondaires et vacanciers d'y participer.

Des participants s'interrogent sur le mode de désignation des membres de la CPDP et sur sa composition. Certains regrettent ainsi l'absence de spécialistes des questions environnementales. Sur la question de sa composition, la CPDP répond que sa présidente et ses autres membres ont été nommés par la Commission Nationale du Débat Public (CNDP) sur leur faculté à animer un débat ouvert à tous, en toute neutralité et indépendance, et non pour apporter un regard d'expert sur le projet.

D'autres intervenants ont le sentiment que la parole de certains (notamment des opposants) n'est pas suffisamment prise en compte lors des réunions publiques. Le collectif de « Défense de la mer » remet en cause la neutralité de la Commission Particulière du Débat Public, l'estimant trop partisane.

CPDP rappelle qu'elle est neutre, et qu'à ce titre elle ne doit pas intervenir dans le débat pour y exprimer un point de vue. Elle ajoute que le débat a rendu possible l'expression d'une grande diversité d'opinions dont témoigne la richesse des points de vue consignés dans les archives des réunions publiques, du débat mobile et des espaces d'expression du site. Selon la CPDP, les modalités du débat ont été définies au service de la diversité des points de vue : en multipliant les dates et lieux de réunion ; en allant à la rencontre du public dans des lieux de vie (débat mobile) ; en offrant un site internet interactif ; en invitant à la tribune une pluralité d'intervenants aux points de vue contrastés et en distribuant la parole au plus grand nombre.

Enfin, le coût du débat et de son financement est également l'objet d'interrogations. La CPDP répond sur ce point que le code de l'environnement précise que les dépenses relatives à l'organisation matérielle d'un débat public sont à la charge du maître d'ouvrage. Ces dépenses sont actuellement estimées entre 800 000 et 900 000 euros pour le débat de Saint-Nazaire. La CPDP ajoute que ses membres sont indemnisés et défrayés par la Commission Nationale du Débat Public qui a pris également en charge le coût de l'expertise complémentaire.

Autres

Ce thème comporte 18 questions et 4 avis.

Des participants s'interrogent sur le bruit que feraient les éoliennes si le projet se réalisait. A ce propos, le maître d'ouvrage indique qu'il va faire réaliser par un bureau d'études spécialisé une modélisation de la propagation des émissions sonores émises par le parc éolien en fonctionnement. Cependant, vu la distance d'éloignement entre le parc et la côte, le maître d'ouvrage précise qu'il est fortement probable que le bruit des éoliennes ne soit pas perceptible de la côte.

Certains, dont des membres du Forum Nantes Patrimoine, s'interrogent sur la prise en compte du potentiel archéologique du site du projet par le maître d'ouvrage. Le Forum Nantes Patrimoine demande notamment à ce que soient mises en place des mesures d'archéologie préventives. Eolien Maritime France précise que cet aspect a été pris en compte dès les premières études à l'origine du projet et que la zone d'implantation envisagée présente la particularité d'être située sur un plateau essentiellement rocheux avec des enjeux archéologiques potentiels situés principalement en surface. Des études plus complètes vont être confiées au Département des recherches archéologiques subaquatiques et sous-marines -DRASSM- qui a pour mission de gérer le patrimoine archéologique subaquatique et sous-marin. Cette vision est cependant contestée par le Forum Nantes Patrimoine qui insiste sur le fait qu'une partie du site n'est pas entièrement rocheuse et donc potentiellement archéologique⁸.

⁸ Le Forum Nantes et Patrimoine a publié un cahier d'acteur sur ce sujet.